



U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



REGLEMENT INTERIEUR

Règles générales

Tout Joueur, Éducateur, Dirigeant, Arbitre, Membre du Comité Directeur, Membre Actif, de par le simple fait d'apposer librement sa signature au bas d'une licence ou de prendre des responsabilités au sein du Club « U.S.MONTBARTIER », s'engage à :

- ❖ Accepter et respecter le Règlement Intérieur du Club.
- ❖ Faire preuve d'un véritable esprit sportif.

Le Club, de par ses Statuts et son Affiliation à la Fédération Française de Football, s'engage à :

- ❖ Donner à tout Joueur, Éducateur, Dirigeant, Arbitre, Membre du Comité Directeur, Membre Actif, les moyens de s'exprimer librement et en toute objectivité.
- ❖ Mettre tout en œuvre pour que les Joueurs puissent s'affirmer pleinement dans leur sport favori.

Le Club se doit de présenter une bonne image de marque. Tout Joueur, Éducateur, Dirigeant, Arbitre, Membre du Comité Directeur, Membre Actif doivent avoir un comportement exemplaire en toutes circonstances, à domicile comme à l'extérieur.

Tout membre du club devra être en accord avec les valeurs du club : Respect, Engagement, Convivialité, Fair-play, sobriété, sociabilité, accueil doivent être les mots clés de l'U.S.Montbartier.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



SOMMAIRE

Article 1 : Devoirs des Joueurs	3
Article 2 : Devoirs des Parents	3
Article 3 : Devoirs des Éducateurs et des Dirigeants	4
Article 4 : Devoirs des Arbitres bénévoles	5
Article 5 : Devoirs des membres du Comité Directeur	5
Article 6 : Règles de fonctionnement vis-à-vis du matériel et des équipements	6
Article 7 : Cotisation.....	6
Article 8 : Licence.....	7
Article 9 : Assurance/Licence.....	7
Article 10 : Déclaration d'accident	7
Article 11 : Sanction sportive (cartons) infligée par un Arbitre Officiel ou Bénévole.....	7
Article 12 : Abandon des frais de déplacement par les bénévoles.....	8
Article 13 : Responsabilité morale et Discipline	8
Article 14 : Affichage et Application du Règlement Intérieur	8
ANNEXE 1 – Charte des parents	9
ANNEXE 2 – Règlement Ecole de Football	10
ANNEXE 3 – Charte des Educateurs.....	15
ANNEXE 4 – Tarif des licences.....	16

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



Article 1 : Devoirs des Joueurs

Répondre aux règles du football basées sur :

- Le respect des décisions des Arbitres, Officiels et Bénévoles.
- Le respect de l'adversaire (Joueurs, Éducateurs, Dirigeants et Public).
- Le respect de ses Partenaires, Éducateurs, Dirigeants, Membres du Comité Directeur, Membres Actifs et du Public.
- L'exclusion de tout geste de mauvaise humeur, insulte ou autre contestation non objective pouvant nuire au bon déroulement d'une compétition ainsi qu'à l'image du Club.
- Le respect de ses engagements financiers vis-à-vis du Club (licences, amendes...).
- Le respect du matériel et des installations.
- La présence et la ponctualité qui sont indispensables aux diverses convocations : matchs, entraînements, arbitrage, encadrement des jeunes, réunions...

Se rappeler en toutes circonstances que :

- Le football est avant tout un sport qui réunit un ensemble d'individualités au service d'un collectif.
- En cas d'indisponibilité, l'Éducateur ou le Dirigeant doit être prévenu dans les meilleurs délais.
- La présence aux entraînements est obligatoire. En cas d'absence, l'Éducateur ou le Dirigeant doit être prévenu.
- La motivation et le travail sont des facteurs indispensables à la progression des Joueurs et à la réalisation des objectifs de l'équipe.
- La participation des Joueurs aux manifestations organisées par le Club (tournois, soirées, après match...) est nécessaire au bon fonctionnement et à la réussite de ces événements.

Article 2 : Devoirs des Parents

Voir Annexe 1 (Charte des Parents) & Annexe 2 (Règlement Ecole de Football)

Répondre aux règles d'une association sportive bénévole basées sur :

- Le respect des Joueurs, Éducateurs, Dirigeants, Arbitres, Membres du Comité Directeur, Membres Actifs et du Public.
- Le respect du travail formateur et éducatif prodigué par les Éducateurs et Dirigeants.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



- Le respect des différents plannings de gestion élaborés et transmis par les Éducateurs et Dirigeants (Lavages de maillots, permanences de bar, transports...).
- Le respect des engagements financiers vis-à-vis du Club (licence, amendes...).
- La présence et la ponctualité qui sont indispensables aux diverses convocations : matchs, entraînements, réunions...

Se rappeler en toutes circonstances que :

- Les Éducateurs et Dirigeants sont dégagés de toute responsabilité lors de présence d'enfants 10 minutes avant et/ou après les convocations aux matchs et entraînements. Il est primordial de s'assurer de la présence d'un Éducateur ou d'un Dirigeant avant de déposer son enfant.
- En cas d'indisponibilité, l'Éducateur ou le Dirigeant doit être prévenu dans les meilleurs délais. Son remplacement pour le transport, le service au bar, et les diverses autres tâches ponctuelles doit être pourvu.
- La participation des parents aux manifestations organisées par le Club (tournois, soirées...) est nécessaire au bon fonctionnement et à la réussite de ces organisations.
- Le respect de l'adversaire (Joueurs, Éducateurs, Dirigeants et Public).
- Le respect de ses Partenaires, Éducateurs Organisations.

Article 3 : Devoirs des Éducateurs et des Dirigeants

Voir Annexe 3 (Charte des Educateurs)

- Répondre aux règles du statut, Dirigeants, Membres du Comité Directeur, Membres Actifs et du Public.
- La qualité de sa présentation (tenue sportive) et de son comportement (sobriété, tabagisme...).
- La gestion et le suivi qualitatif de leurs équipes (équipements, licences, convocations...).
- La gestion des locaux et du matériel mis à disposition.
- La gestion de l'accueil des arbitres reçus lors de toutes rencontres officielles et amicales.
- L'intégrité et la qualité de l'enseignement sportif et moral inculqué aux joueurs de toutes catégories.
- L'engagement à donner un temps de jeu égal à tous les joueurs.
- La présence et la ponctualité aux diverses convocations : matchs, entraînements, réunions...

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



- Se rappeler en toutes circonstances que : Le Président doit être informé dans les plus brefs délais des situations « délicates ou sanctionnables ».
- En aucun cas, une décision individuelle ne doit être prise, l'affaire pourra alors être portée devant une commission spécifique et compétente.
- En cas d'indisponibilité, il est obligatoire de pourvoir à son remplacement.

Article 4 : Devoirs des Arbitres bénévoles

- Toute personne susceptible d'arbitrer est tenue : D'appliquer l'ensemble des règles d'arbitrage et notamment de notifier les avertissements et exclusions sur la feuille de match. Cette règle est applicable sans aucune concession et pour l'ensemble des catégories.
- D'officier en tenue sportive et d'avoir un comportement exemplaire (impartialité, sobriété, tabagisme...).

Article 5 : Devoirs des membres du Comité Directeur

- Répondre aux règles du statut de Dirigeant élu basées sur : Le respect et l'application des Statuts et du Règlement du Club.
- Le respect des Joueurs, Éducateurs, Dirigeants, Arbitres, Membres du Comité Directeur, Membres Actifs et du Public.
- Le respect du travail de chaque membre et la nécessité de travailler en bonne coordination avec les autres membres des commissions ou groupes de travail.
- Le droit à l'information, vis-à-vis des autres membres et de l'ensemble des adhérents du club, dans un souci de communication.
- La participation à la gestion du Club en toute équité morale et sportive s'interdisant tout profit et complaisance à titre personnel.
- L'aide à apporter lors de manifestations organisées par le Club (tournois, soirées...) sous réserve de ses disponibilités.
- L'assiduité et le respect de la ponctualité aux réunions.
- En cas d'indisponibilité, le Président ou le Secrétaire du Club doit être prévenu dans les meilleurs délais.
- Son remplacement dans le cadre d'une délégation doit être pourvu.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



Article 6 : Règles de fonctionnement vis-à-vis du matériel et des équipements

Les terrains de sports et locaux divers appartiennent à la municipalité de Montbartier. En tant qu'utilisateur, les infrastructures sont sous la responsabilité du Club et doivent être maintenues en bon état :

- Nécessité de laisser les infrastructures propres.
- Interdiction d'accéder aux douches avec des chaussures.
- Interdiction de frapper les chaussures sur les murs.
- Interdiction de jouer au ballon sur les murs.

Le matériel et les équipements sportifs (maillots, ballons...) appartiennent au Club. Aussi, par respect vis-à-vis du Club :

- Tout le matériel doit être remis en place après son utilisation.
- Les ballons doivent être nettoyés et ramassés après utilisation.
- Les ballons expédiés hors des terrains doivent être récupérés immédiatement.
- L'usage de la pharmacie n'est réservé qu'à titre médical.

Article 7 : Cotisation

Voir Annexe 4 (Tarif des licences)

Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription.

Des facilités de règlement sont accordées le cas échéant, avec des paiements échelonnés jusqu'au 31 octobre dernier délai.

Tout Joueur n'étant pas à jour de sa cotisation, donc non licencié, ne pourra participer aux entraînements et aux matchs.

Tout Joueur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

Tout Joueur désirant démissionner du club devra être à jour de sa cotisation. Dans le cas contraire, une opposition administrative sera effectuée par le club.

Tout Éducateur, Dirigeant et Arbitre participant activement et bénévolement à l'organisation ou à la gestion du Club est exonéré de la cotisation annuelle.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



Article 8 : Licence

Tout adhérent dans le Club (Joueur, Éducateur, Dirigeant, Arbitre) doit être titulaire d'une licence officielle F.F.F. Cette pièce indispensable, validée dans le respect des règlements généraux, permet au joueur de pratiquer le football et d'exercer des responsabilités au sein du Club.

Tout Joueur non licencié au Club ne peut participer à un entraînement ou à un match. Le non-respect de cette règle entraîne la responsabilité de l'Éducateur ou du Dirigeant de la catégorie. L'enregistrement de la licence est fait à réception du dossier complet et de l'intégralité du règlement.

Article 9 : Assurance/Licence

L'adhérent doit prendre connaissance des garanties « Responsabilité civile » et « Individuelle accidents » dont il bénéficie par le biais de sa licence (Voir garanties sur l'imprimé de demande de licence).

L'adhérent doit prendre connaissance des options facultatives complémentaires (Voir garanties sur l'imprimé de demande de licence) qui permettent de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières en cas d'arrêt de travail).

L'adhérent doit vérifier ses propres contrats d'assurance et les garanties dont il bénéficie (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières en cas d'arrêt de travail) afin de ne pas faire double emploi avec les propositions de la fédération.

L'adhérent se doit d'indiquer une adresse mail, en cas de dématérialisation de sa licence, dans le dossier d'inscription.

Article 10 : Déclaration d'accident

Tout accident et blessure, lors des matchs officiels, doivent être notifiés sur la feuille de match.

Le licencié « blessé » lors d'un match officiel, d'une rencontre amicale ou d'un entraînement peut effectuer une « Déclaration d'accident » auprès de Helmett assurance (ifo.helmett-sport.com).

Article 11 : Sanction sportive (cartons) infligée par un Arbitre Officiel ou Bénévole

Toute sanction est subordonnée à l'appréciation de la Commission Éthique pour tout Joueur, Éducateur ou Dirigeant des catégories foot à onze.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



A partir de la catégorie U15, tout joueur pénalisé d'un carton (jaune ou rouge) pour tout autre fait qu'un acte de jeu (ex : parole envers l'arbitre, etc) se verra sanctionné financièrement afin de couvrir les frais facturés au club.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de l'inscription de la sanction sur la feuille de match.

Les cartons feront l'objet d'un suivi particulier et leur répétition sera passible d'une convocation devant la Commission d'Ethique. La Commission Ethique statue hebdomadairement sur les sanctions.

Article 12 : Abandon des frais de déplacement par les bénévoles

Frais de déplacements en « Abandon de créance » :

Le Dirigeant peut bénéficier d'une réduction d'impôt et faire reconnaître auprès de l'administration fiscale, le renoncement à son remboursement de ses frais de déplacement comme un don.

A transmettre au Trésorier du Club, au plus tard à réception de votre avis de déclaration de revenus.

Article 13 : Responsabilité morale et Discipline

Il ne sera accepté ou toléré aucun écart de conduite pouvant enfreindre les règles de fonctionnement du Club, et/ou portant atteinte à l'image du Club.

Toute personne licenciée manquant à ses devoirs, ou commettant une faute grave, sera convoquée devant la Commission d'Ethique et entraînera des sanctions pouvant aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion définitive.

Article 14 : Affichage et Application du Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur du Club est révisable et modifiable uniquement par le Comité Directeur de l'U.S.Montbartier à tout moment si les circonstances l'exigent.

Le Règlement Intérieur est consultable sur le site internet du club. Un exemplaire du règlement intérieur est envoyé par mail (ou par courrier pour ceux qui n'ont pas d'adresse de messagerie) à tous les adhérents du club lors du renouvellement des licences.

Pour un nouvel adhérent, le Règlement Intérieur est remis avec la demande de licence. En cas de révision ou modification du Règlement Intérieur en cours de saison, les adhérents seront informés.

Le président & Le secrétaire

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



ANNEXE 1 – Charte des parents

Les parents ont une fonction primordiale avec l'ensemble des intervenants de notre association. Aussi nous comptons beaucoup sur votre soutien et votre engagement à nos côtés pour une bonne réussite de tous nos objectifs.

Le club U.S.Montbartier est un Club à vocation sportive où les enfants doivent apprendre à se comporter en société lors des entraînements et des matchs.

VOTRE RÔLE

Sans accompagnateurs, nous ne pouvons pas inscrire d'équipe en compétition surtout pour les déplacements à l'extérieur.

De même, lors de manifestations organisées par le Club, nous avons toujours besoin de votre aide pour encadrer les enfants, pour installer et ranger le matériel, tenir la buvette, etc.....

Nous vous demandons donc :

- ❖ D'avoir toujours à l'esprit que le football est un plaisir et un jeu, au-delà du résultat, la manière et le plaisir sont à mettre en avant.
- ❖ D'applaudir les bonnes actions de votre équipe mais également complimenter l'équipe adverse. Cela permet de démontrer le respect que vous témoignez à l'adversaire.
- ❖ De s'interdire toute violence envers les arbitres, les éducateurs, les autres parents et à plus forte raison les enfants.
- ❖ D'encourager et reconforter les enfants même en cas de défaite (c'est une étape nécessaire à la réussite).
- ❖ D'aller voir vos enfants jouer, soutenir son équipe, mais tout en laissant son éducateur diriger et "coacher" !

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



ANNEXE 2 – Règlement Ecole de Football

« L'école de Football de L'US Montbartier accueille les enfants (garçons et filles) des catégories allant des U6 au U13. Cette école n'est pas une école de compétition mais d'apprentissage.

L'école de foot n'est pas un centre aéré, ni une garderie, mais un lieu où l'enfant apprendra les techniques et les valeurs du football ainsi que les valeurs du club (respect, discipline, partage, cohésion, ...).

Le club L'US Montbartier considère l'école de foot comme un maillon essentiel dans la vie du club.
Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain. »

LES JOUEURS

En tant que joueur :

Je prépare mon sac la veille avec une tenue de football complète : maillot, short, chaussettes, protège-tibias (obligatoires) et des crampons de football à ma pointure.

Je prévois des vêtements adaptés à la météo : survêtement (haut et bas), vêtement de pluie (imperméable), gants et bonnet pour le froid.

Je mets dans mon sac des affaires qui me serviront après avoir joué : de quoi me laver, me changer et aussi boire et manger.

Je dois arriver 15 minutes avant le début de l'entraînement et à l'heure pour le départ des rencontres.

Je dois saluer et écouter mon éducateur. Je dois être présent à chaque séance. Je respecte les décisions de l'arbitre.

LES PARENTS

S'assurent de la présence de l'éducateur avant de déposer leur enfant.

Respectent les horaires des entraînements et des rendez-vous.

Encouragent les enfants et soutiennent les éducateurs du club.

Doivent être à jour du permis de conduire, de l'assurance et du contrôle technique.

LES ÉDUCATEURS

Respectent les horaires.

S'engagent à donner un temps de jeu égal à tous.

Apportent une formation adaptée à chaque catégorie.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



Article 1 : Objectif de l'école de Football

L'école de football a pour but d'apporter aux enfants de 6 à 13 ans une initiation au football dans un esprit de Fair Play, de respect, d'honnêteté, d'écoute et de politesse.

Afin de répondre à cette idée, les éducateurs et dirigeants veillent à respecter différentes stratégies :

- ❖ Accueillir tous les jeunes joueurs et joueuses sans faire de sélection.
- ❖ Proposer des séances d'entraînements adaptés.
- ❖ Avoir un encadrement responsable et formé.
- ❖ Transmettre les valeurs du club.

Article 2 : Conditions d'inscription

La section football est ouverte à tous les enfants âgés de 6 à 13 ans.

Article 3 : Comportement des joueurs

1. Les joueurs sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, ils en supporteront les frais de remise en état.
2. Les joueurs doivent participer à la sortie et au ramassage du matériel, ainsi qu'au nettoyage des vestiaires en fin de séance.
3. Tout joueur qui aurait un comportement présentant une gêne permanente pour le reste du groupe se verra réprimandé par son éducateur et sanctionné (suspension à une ou plusieurs rencontres) - S'il insiste, le conseil de discipline (composé du président, du responsable technique et de l'éducateur) aura un entretien avec ses parents. - S'il insiste, le joueur sera exclu définitivement du club.
4. Tout joueur, qui aurait commis une faute grave, peut être après l'avis du conseil de discipline renvoyé du club sans préavis et sans remboursement de la cotisation.

Liste des fautes graves :

- ❖ Insultes envers un partenaire, un adversaire, un dirigeant, un parent, un arbitre.
 - ❖ Bagarre, incivilités, ...
 - ❖ Vol.
 - ❖ Non-respect des horaires et du fonctionnement de l'équipe.
 - ❖ Non-respect de l'adulte et autres membres.
5. Les objets de valeurs (téléphones portables, jeux vidéo, argent...) sont interdits les jours d'entraînement et de matchs. En cas de vol, le club ne pourra être tenu pour responsable.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



6. Il est interdit de jouer dans les vestiaires, de chahuter, de lancer des objets ou vêtements appartenant à un partenaire sous la douche. Le joueur qui enfreindrait ce principe sera exclu du club pendant 1 mois.
7. Les chaussures à crampons sont interdites dans les véhicules des accompagnateurs.

Article 4 : Comportement des parents

1. Un parent qui se rendrait coupable d'un geste grave sur le terrain ou en dehors du terrain, lors d'un entraînement ou d'une rencontre officielle, devra verser au club le montant de l'amende infligée par la commission de discipline du district.
2. Les parents sont priés d'assister aux réunions :
 - ❖ De présentation de début de saison ;
 - ❖ D'organisation des déplacements ;
 - ❖ Ainsi que celles qui leur seront proposées au cours de la saison (organisation de tournoi, assemblée générale, ...)

Article 5 : Équipements

Les parents doivent s'assurer que leurs enfants possèdent à l'entraînement comme en matchs, le matériel nécessaire dans leur sac de sport :

À l'entraînement :

- ❖ Une paire de chaussures de foot
- ❖ Une paire de chaussettes
- ❖ Une paire de protège tibia
- ❖ Un nécessaire pour la douche
- ❖ Un short et maillot de foot
- ❖ Un coupe-vent en cas de pluie
- ❖ Bonnet, gant, survêtement pour le froid

Au Match :

- ❖ Une paire de chaussures de foot
- ❖ La paire de chaussettes du club
- ❖ Le jogging du club
- ❖ Le short du club
- ❖ Une paire de protège-tibias
- ❖ Un nécessaire pour la douche
- ❖ Un coupe-vent en cas de pluie
- ❖ Bonnet, gant pour le froid

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



Article 6 : Les entraînements

1. L'entraînement est obligatoire pour prétendre participer aux matchs ou plateaux. Tout blessé ne pourra prendre part à l'entraînement.
2. En cas d'absence, les parents doivent prévenir l'éducateur au moins 1 heure avant le début de la séance.
3. Si un joueur doit répéter son absence aux entraînements ou ne pas se présenter à une convocation, le club se réserve le droit de suspendre le joueur à plusieurs rencontres.
4. Les horaires des séances annoncés sont ceux du début de l'activité. Les joueurs doivent donc être en tenue à l'heure indiquée. Les horaires sont affichés sur le panneau « Ecole de Foot » et le site internet du club.
5. Une personne référente pour chaque catégorie est à disposition des joueurs et parents pour prendre des messages ou des informations.
6. L'éducateur de l'équipe est le seul responsable de l'entraînement et à pouvoir intervenir dans la composition de l'équipe.
7. La douche est à prendre après l'entraînement (prévoir le nécessaire).

Article 7 : Les matchs

1. La présence des joueurs convoqués aux rencontres est obligatoire. En cas d'indisponibilité, les parents doivent prévenir l'éducateur 48 heures avant.
2. Les convocations sont affichées sur le panneau « Ecole de foot » au stade à partir du Jeudi et sur le site internet du club. Lors des matchs, les joueurs devront être présents à l'heure de la convocation. Pour les matchs à l'extérieur, les rendez-vous se font au stade.

Article 8 : Les déplacements

1. Pour les déplacements à l'extérieur, chaque dirigeant prévoit un planning de transport. En cas d'indisponibilité, les parents doivent contacter le dirigeant une semaine avant.
2. Les parents sont responsables de l'intégrité des enfants pendant le transport.
3. Le club rappelle que les rehausseurs sont obligatoires pour le transport des enfants de 6 à 11 ans.
4. Les parents doivent être à jour du permis de conduire, de l'assurance et du contrôle technique de leur véhicule.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



Article 9 : Santé / Sécurité des enfants

1. En cas d'absence des parents lors d'une séance d'entraînement ou à une rencontre, l'éducateur présent devra disposer d'une décharge parentale permettant de prendre toutes les mesures d'urgence.
2. Les enfants doivent être récupérés dans les 30 minutes suivant le plateau ou la séance d'entraînement. Aucun enfant ne sera ramené chez lui. Pour le cas des mineurs amenés à rentrer par leur propre moyen, une décharge parentale est à compléter et à remettre à l'éducateur responsable.

Article 10 : Engagements

1. Chacun des membres du club représente le club de l'U.S.Montbartier et leurs comportements envers les autres doivent être exemplaires.
2. Les accompagnateurs d'équipes et dirigeants doivent être connus et reconnus par le bureau du club (Licence). Ils ont pour mission d'accueillir les autres équipes, de remplir la feuille de match, veiller au rangement du matériel et à l'état des locaux lors du départ. Ils doivent admettre les décisions des éducateurs et l'avertir d'éventuelles difficultés.
3. Chacun se doit de respecter les panneaux d'interdiction de fumer ou de stationner.
4. Par mesure d'hygiène et de sécurité merci de ne pas jeter de mégots, verres ou papiers dans l'enceinte du stade et de les déposer dans les poubelles.

La signature de la licence entraîne la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement. Pour les joueurs mineurs, la signature de la licence engage les responsables légaux de l'enfant.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



ANNEXE 3 – Charte des Educateurs

Je suis Éducateur au Football Club U.S.MONTBARTIER et je m'engage à respecter la charte suivante :

- ❖ Montrer l'exemple et garder une maîtrise de soi en toutes circonstances.
- ❖ Veiller à la bonne conduite de mes joueurs sur et en dehors du terrain.
- ❖ Respecter les partenaires, les adversaires, les arbitres officiels et bénévoles.
- ❖ Être sportif et fair-play dans mon comportement et mes relations.
- ❖ Donner un temps de jeu égal à tous mes joueurs.
- ❖ Apporter une formation adaptée à chaque catégorie.
- ❖ Donner en permanence une bonne image de notre club aux parents, adversaires et accompagnateurs.
- ❖ Respecter les installations sportives et le matériel mis à disposition.
- ❖ Respecter les horaires des entraînements et des rassemblements.
- ❖ S'assurer que les parents ont repris en charge leurs enfants avant de quitter le stade.
- ❖ Participer au maximum aux manifestations sportives et extra-sportives.
- ❖ Être présent aux réunions d'information avec les parents et entre les éducateurs.
- ❖ Identifier de nouveaux encadrants pour les prochaines saisons.

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com





U. S. MONTBARTIER FOOTBALL



ANNEXE 4 – Tarif des licences

TARIFS DE BASE :

(Pour les nouveaux les 2 premiers essais sont gratuits)

Licence Football Animation : *(de U6 à U13)*

Tarif : 1 enfant = 150 euros / 2 enfants = 140 euros / 3 enfants = 130 euros
(Tarif dégressif dès deux licences pour une même famille)

Equipe ment première licence : Un jogging + une paire de chaussettes + un short + un sac

Licence Football Compétition :

Tarif : 1 enfant = 150 euros / 2 enfants = 145 euros / 3 enfants = 135 euros
(Tarif dégressif dès deux licences pour une même famille)

Equipe ment première licence : Un jogging + une paire de chaussettes

Licence Football Seniors :

Tarif : 150 euros

Equipe ment première licence : Un jogging

Arbitre / Dirigeant / Educateur / Technique : Montant de la licence pris en charge par le club

Le tarif des licences est également affiché sur le panneau d'information du club.

RÉDUCTIONS POSSIBLES : *(selon votre situation vous pouvez bénéficier de plusieurs réductions)*

1. Si vous avez droit à l'aide de la CAF (Aide au temps libre) :

Vous recevez un formulaire que nous devons remplir avant le 31 octobre. Vous réglez le montant de la licence et la CAF vous remboursera le montant auquel vous avez droit.

2. Le PASS'SPORT :

D'un montant de 50 €, ce dispositif est destiné aux jeunes de 6 à 18 ans pour la pratique d'une activité sportive. Les familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire bénéficient du PASS'SPORT. Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans peuvent également en bénéficier.

Nous sommes à l'écoute des situations exceptionnelles dont nous tiendrons compte pour le règlement de la cotisation.,

CONTACTS :

Président : 06 86 59 22 08 - Secrétaire : 06 52 57 63 20

Mail : 532287@footoccitanie.fr - Site : usmontbartierfootball.com

